

Les difficultés en France des timbres de la zone nationaliste pendant la Guerre d'Espagne

José Antonio HERRAIZ

CONFÉRENCE DU 6 FEVRIER 2021

À l'été 1936, l'Espagne était en guerre civile. Suite à la prise d'Irún et de son poste frontalier par l'armée du général Mola au début de septembre, les autorités françaises suspendent les relations postales avec l'Espagne nationaliste.



Cependant, malgré l'absence de reconnaissance officielle du gouvernement de la junta militaire, les réticences françaises sont finalement surmontées et la frontière Irún-Hendaye est rouverte à partir du 17 novembre, permettant la reprise des échanges de correspondance (fig. 1).

Figure 1. Lettre de Saint-Sébastien pour Hendaye (Basses-Pyrénées) expédiée le 23 novembre 1936. Affranchissement à 30 centimes de peseta (timbre républicain encore valable en zone nationaliste). Tarif frontalier en 1936, 20 centimes de peseta par 20 grammes ou fraction, excès de 10 centimes. C'est un des premiers plis expédiés en France depuis l'Espagne nationaliste suite à la réouverture de la frontière.

Après l'émission de nouveaux timbres-poste par les nationalistes à la fin de 1936, un nouveau problème se pose en France : faut-il accepter la correspondance affranchie avec les timbres émis par les « insurgés » à la place des timbres républicains ?

La correspondance affranchie avec les nouveaux timbres nationalistes est acceptée (fig. 2) en se référant aux précédents de l'Union Soviétique qui n'avait pas été immédiatement reconnue par la France, et du Mandchoukouo, état « fantoche » créé par le Japon dans le nord de la Chine et qui n'avait non plus été reconnu officiellement.

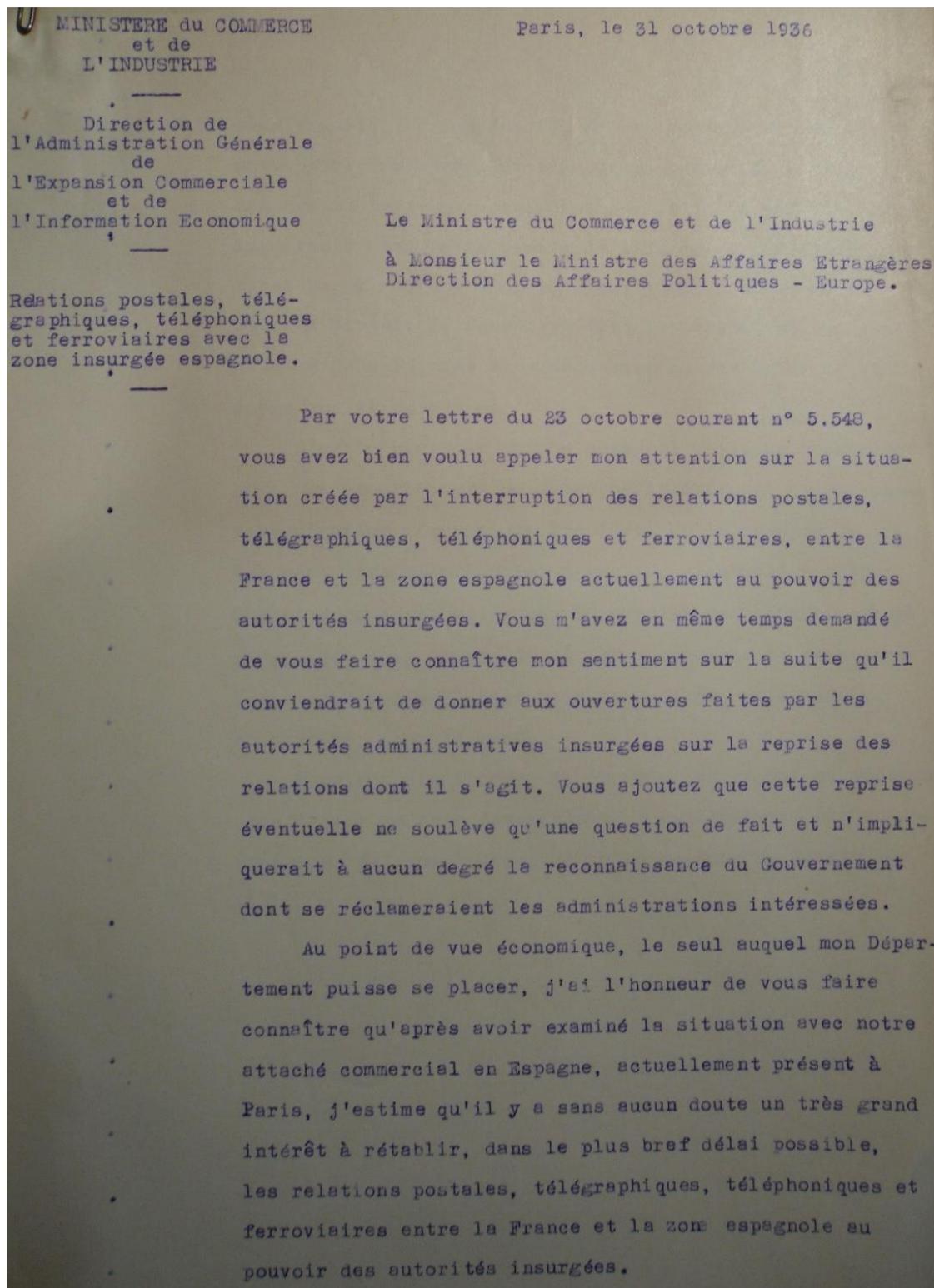
L'ambassade de la République Espagnole à Paris ne manqua pas de manifester son mécontentement vis-à-vis d'une situation considérée par elle comme contraire aux conventions de l'Union Postale Universelle.



Figure 2. Lettre de Logroño pour Avignon (Vaucluse) expédiée en recommandé le 22 novembre 1937. Valeur totale des timbres 1 peseta (0,10 + 3 x 0,30), 50 centimes pour l'affranchissement d'un port simple (jusqu'à 20 g) à l'étranger et 50 centimes de droit de recommandation.

Les Archives Nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine) conservent un important dossier à ce sujet (fig. 3) avec une particulière abondance de données concernant la réouverture de la frontière dans un contexte politique et social très tendu et les controverses subséquentes sur les timbres-poste des nationalistes, donnant une réponse définitive à de nombreuses questions jusqu'à présent ignorées.

Figure 3. Un exemple de document concernant l'affaire de la reprise des relations postales entre la France et l'Espagne nationaliste.



Lien pour visionner la conférence : <https://youtu.be/NGfVoOLIOgs>